



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

CAB VB/CF/DGOS/PEGASE : D-19-015439

Paris, le 26.8.2019

03/09/2019



0000157671

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis par courrier le 4 avril 2019, le rapport de la visite effectuée par vos contrôleurs du 5 au 9 mars 2018 à la maison d'arrêt de Besançon. Vous souhaitez recueillir mes observations sur les recommandations formulées.

Vous évoquez notamment la nécessité d'augmenter le temps de présence des chirurgiens-dentistes intervenant à la maison d'arrêt afin de réduire les délais de prise en charge. Ce même constat avait été réalisé lors du comité de coordination, réuni en 2017 par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Un consensus avait pu être trouvé avec la direction de l'établissement de santé afin de mettre en place une vacation de dentiste d'une demi-journée supplémentaire par semaine. Pour faciliter l'organisation de la prise en charge des patients, l'ARS a financé l'achat d'un équipement de dentisterie supplémentaire.

Vous attirez aussi mon attention sur la limitation d'accès des personnes détenues à l'unité sanitaire, notamment en cas de retard dans les consultations programmées. Ces difficultés d'accès à l'unité sanitaire ont été également mentionnées en comité de coordination. Un travail est mené en ce sens par les équipes sanitaires et pénitentiaires afin de réduire le nombre de consultations non-honorées.

Par ailleurs, je vous informe que l'unité sanitaire emménagera très prochainement (date prévisionnelle en septembre 2019) dans de nouveaux locaux plus vastes et permettant une prise en charge de meilleure qualité. De manière générale, les recommandations relatives à l'organisation des soins devraient pouvoir être levées dès que ces nouveaux locaux auront été investis par les équipes soignantes et médicales. En effet, les surfaces prévues seront supérieures à celles existantes et de nouvelles modalités d'organisation des soins seront mises en place.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

.../...

Enfin, la question de la remise en mains propres des médicaments aux patients partageant leur cellule sera approfondie dans le cadre du programme d'inspection de l'ARS.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

